



Mission régionale d'autorité environnementale
Normandie

*Conseil général de l'environnement
et du développement durable*

Rouen, le 27 novembre 2018

*Mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie*

Affaire suivie par : Corinne ETAIX

Tel : 01 40 61 79 29

Courriel : corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Zonages d'assainissement des eaux usées de 10 communes de la Métropole Rouen Normandie (Seine-Maritime)
Décision de la mission régionale d'autorité environnementale dans le cadre d'un examen au cas par cas

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la décision de la mission régionale d'autorité environnementale concernant l'examen au cas par cas du dossier relatif à l'élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées de 10 communes de la Métropole Rouen Normandie.

Cette décision est mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie (MRAe) :

www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale

Corinne ETAIX

Métropole Rouen Normandie
A l'attention de Monsieur le Président
14 bis avenue Pasteur
76006 ROUEN

Copie à : - Préfecture de Seine-Maritime
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer de Seine-Maritime